



F.P.I.P.

LA FPIP VOUS INFORME

FONDATION LOUIS LEPINE

Le Prêt d'honneur (PH) de 1600 euros maximum : accordé sans justificatif jusqu'à 1600 euros.

Ce prêt est à taux zéro.

Pour les élèves de l'ENP, adjoints de sécurité, ce prêt ne peut excéder 800 euros.

Le prêt à l'amélioration du cadre de vie : taux de 2.50% si remboursement inférieur ou égal à 12 mois, 2.80% si remboursement entre 13 et 24 mois, 3.50% si remboursement entre 25 et 36 mois, 4% au-delà avec un remboursement maximum sur 60 mois. Soit pour des frais d'acquisitions de 15000 euros maximum (par tranche de 800 euros) pour l'acquisition d'une résidence principale, ou pour un résidence secondaire si le demandeur est âgé de plus de 40 ans.

Pour travaux, mobiliers, divers, un prêt de 9600 euros maximum (par tranche de 800 euros) sur présentation de devis et après avoir réglé 10% des factures ou devis.

Soit sans justificatif, un prêt de 3500 euros maximum.

Le prêt Auto Moto : Destiné à faciliter l'achat d'un véhicule neuf ou occasion. Montant maximum 15000 euros (par tranche de 800 euros), taux de 2.50 à 4 % selon la durée du remboursement allant de 12 mois à 60 mois.

Le prêt à l'accession à la propriété (PAP) : Destiné à faciliter l'acquisition de votre résidence principale située à Paris ou dans la région Parisienne. Montant maximum 30000 euros, taux 3.50% remboursement sur 120 mois maximum et 3.20% pour un remboursement de 121 à 180 mois.

A savoir : d'autres aides vous seront proposées : aide aux vacances, centres vacances ou séjours linguistiques, gîtes agréés par le Ministère de la jeunesse et des sports, classes de découvertes (neige, mer, nature etc....) agréées par le Ministère de l'éducation nationale.